

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 1^{er} février 2018 - Délibération n° 2018/02/07

Objet : TARIFS DE LA MAISON MARTIN NADAUD

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 25 janvier 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – LALANDE – GIRON – DESLOGES – AUBERT – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MEYER – BUSSIERE – RABETEAU – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – LABORDE – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – GAILLARD – CONCHON – DOUMY et Mmes SPRINGER – CAPS – LAGRAVE – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – MOREAU – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – CHENEVEZ – PATAUD et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – CHOMETTE – SIMONET – GAUCHI – MARTINEZ – TRUNDE – LUMY – PEROT – TOUZET – PAMIES - MOULINIER ET MMES LAURENT – JOUANNETAUD – PIPIER – POUGET-CHAUVAT – COLON – DEFEMME ET NOUAILLE.

Pouvoirs :

1. Mme LAURENT donne pouvoir à M. PACAUD • 2. M. JOUHAUD donne pouvoir à M. LABORDE • 3. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. CHAUSSADE • 4. M. RIGAUD donne pouvoir à Mme SPRINGER • 5. Mme PIPIER donne pouvoir à Mme CAPS • 6. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à Mme LAGRAVE • 7. M. CHAPUT donne pouvoir à M. LALANDE • 8. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET • 9. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE • 10. M. TRUNDE donne pouvoir à Mme LAPORTE • 11. M. PEROT donne pouvoir à M. GUILLAUMOT • 12. Mme DEFEMME donne pouvoir à Mme SUCHAUD • 13. Mme NOUAILLE donne pouvoir à M. GAILLARD • 14. M. MOULINIER donne pouvoir à Mme PATAUD.

Suppléances : Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – M. MEYER remplace M. MARTINEZ – Mme POITOU remplace M. TOUZET – Mme CHENEVEZ remplace M. PAMIES.

Secrétaire de séance : Mme Delphine POITOU.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
		Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
64	44	58			
Pour	Contre				
58	-	-	-	-	-

Vu la délibération n°2017-044 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2017 définissant les tarifs en vigueur appliqués pour le site de Martin Nadaud, lieu-dit La Martinèche, commune de Souberbost ;

Vu la délibération n°2017/176a fixant les modalités de fonctionnement de la maison Martin Nadaud ;

M. Le Président propose de maintenir les tarifs d'entrée de la Maison Martin Nadaud en vigueur, de réduire le nombre de références de produits boutique et de modifier une référence d'ouvrage, suite à un changement de prix par l'éditeur.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

→ Valide les tarifs suivants :

➤ **Tarif des entrées**

- Public individuel
 - Plein tarif adulte : 6 €
 - Plein tarif enfant (jusqu'à 16 ans) : 4 €
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans
 - Demi - tarif: 3€
- Groupe (à partir de 15 personnes)
 - Adulte : 5 €
 - Enfant (jusqu'à 16 ans) : 3 €
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans
 - Caution réservation groupe (encaissement en cas d'annulation) : 30 €
- Groupe scolaire
 - Elève : 4 €
 - Gratuit pour les accompagnateurs
- Passeport Inter Sites et Carte CEZAM
 - Adulte : 5 €
 - Enfant (jusqu'à 16 ans) : 3 €
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans
- Passeport Culture Conseil Général
 - Adulte : 1.60€

➤ **Tarif des animations**

- Tout public :
 - Adulte : 5 €.
 - Enfant (jusqu'à 16 ans) : 3 €.

➤ **Tarif des produits vendus à la boutique**

Désignation des articles	Prix de vente unitaire TTC
BOISSONS FRAICHES	
Coca cola	2,00 €
Perrier	2,00 €
Jus de fruit	2,00 €
Eau	1,50 €
Café	1,00 €
Thé	1,00 €
OUVRAGES	
<i>Mémoire de Léonard - Souny</i>	19,50 €
Brochure Hommage à Martin Nadaud	6,50 €

Martin Nadaud - Daniel Dayen	19,00 €
Histoire des maçons de la Creuse	19,00 €
Couleur Creuse - Souny	24,00 €
George Sand et la Creuse	10,00 €
Mémoire Goujat	15,00 €
Mémoire de Léonard - Vendémiaire	18,00 €
Liberté Egalité Solidarité	20,00 €
Mémoire ouvrière de la Creuse	25,00 €
Ces Creusois qui ont fait l'histoire- Guinot	6,00 €
Quand Martin Nadaud maniait la truelle -Urien	22,00 €
Dépliants collections petits guides AEDIS	3,10 €
Grand album (2 titres) AEDIS	5,00 €
Terra (2 titres) AEDIS	5,00 €
PAPETERIE - PRODUITS DERIVES	
MARQUE PAGE	0,50€
MAGNET	2,50 €
CARTE POSTALE	0,70 €
LOT ENVELOPPES PRE TIMBRES	10,00€
ENVELOPPE PRE TIMBRES	1,00 €
AUTOCOLLANT ADRT CREUSE	2,00 €
PORTE CLEF ADRT CREUSE	5,00 €
MUG ADRT CREUSE	8,00 €
STYLO ADRT CREUSE	1,50 €
SACS ADRT CREUSE	7,00 €
JEU DE BILLES	5,00 €
BILBOQUET	3,00 €
KIT BRICOLAGE	9,00 €
CRAYON ANIMAUX	1,50 €
PUZZLES EN BOIS	3,00 €
TOUPIE EN BOIS A COLORIER	2,00 €
PUZZLES CUBES EN BOIS	2,50 €

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.